



**Le Jura Libre n° 2912 du jeudi 7 mai 2015**

**Editorial**

**Laurent Girardin**

## Patience

La ville de Moutier pourrait se prononcer sur son appartenance cantonale dans deux ans. Le mois de mai 2017 a jusqu'ici été évoqué à plusieurs reprises par son Conseil municipal.

En attendant cette échéance, qui dépendra également du temps nécessaire à la mise en application des dispositions légales bernoises, les autorités du nouveau canton devront apporter des éléments concrets aux habitants de Moutier, en plus de la main fraternelle qu'elles leur ont d'ores et déjà tendue.

D'un point de vue historique, il semble évident que la cité prévôtoise, berceau du Jura, retrouve la place qui est la sienne au cœur de sa patrie séculaire. Cette évidence ne sera toutefois pas de mise concernant les aspects plus économiques auxquels une partie des citoyens attacheront une grande importance. Trois sujets préoccuperont particulièrement les Prévôtois : la fiscalité, l'avenir de l'hôpital et celui des emplois cantonaux.

Si le dossier fiscal pourrait révéler des données situées bien loin des idées reçues et si tous les experts s'accordent à dire que l'appartenance cantonale de Moutier n'aura aucune influence sur le devenir de son unité hospitalière, l'incertitude demeure à ce jour en ce qui concerne les emplois cantonaux.

A ce sujet, la réponse très récente du gouvernement bernois à une interpellation de la députée séparatiste Irma Hirschi donne des éclaircissements intéressants sur le nombre d'employés cantonaux occupés à fin 2012 dans les différents services administratifs installés à Moutier, de même que sur leur domicile.

En faisant abstraction du corps enseignant, dont les postes de travail au sein des écoles obligatoires ne varieront pas, la cité prévôtoise abrite, parmi les principales unités régionales, un office des poursuites, une intendance des impôts, une unité décentralisée du tribunal et du Ministère public, un service de police et d'exécution des peines et un service psychiatrique rattaché aux bâtiments de l'hôpital. Cela représente 168 postes à plein temps occupés par un peu plus de 200 personnes dont 60 sont domiciliées à Moutier.

Fort de cette réalité et au moment voulu, le canton du Jura ne manquera sans doute pas de prendre des engagements. Idéalement, son offre devrait pouvoir permettre de maintenir les acquis actuels de la cité prévôtoise et ne léser personne.

Dans sa déclaration consécutive à la signature de la feuille de route, la ministre Elisabeth Baume-Schneider déclarait, dans les colonnes du *Quotidien Jurassien* du 5 février 2015 : « Des éléments concrets seront avancés, de concert avec le Parlement et les partis. Ce sera à d'autres collègues de prendre le relais puisque notre délégation pour les affaires jurassiennes changera de visage à l'automne. Mais c'est un plaisir de léguer un dossier à ce point motivant et vivant. »

Reste à faire preuve d'un peu de patience d'ici à la votation. En attendant, faisons nôtre cette maxime du Duc de Lévis qui disait : « Le plus lent à promettre est toujours le plus fidèle à tenir ».